



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°31

Date : 22/03/2024

Président : Christophe TOURNIER

Présents : Gerald BETTANCOURT, Bernard BATS

Assistent : Daniel FEUILLADE (CTRA), Julien SCHMITT (CTRA), Frédéric HEBRARD (CMDA), Abdellatif KHERRADJI (CTRA), Sarah PELATAN (secrétaire administrative)

1-Travaux techniques

Nous vous proposons une analyse vidéo de 3 situations sur le **thème du « Penalty »**.

Analyse Vidéo LFO n°2 :

Vous trouverez en cliquant sur le lien ci-dessous trois séquences pour lesquelles nous vous demandons vos éléments de réflexion sur la décision d'avertir ou non, une seconde fois, le joueur fautif.

Lien Vidéo => **2023-2024 - Analyse vidéo LFO n°2 - LFO**

Lien Google Forms => **Formulaire de réponse Analyse Vidéo LFO n°2**

Analyse Vidéo LFO n°1 :

Vous trouverez sur le livret interactif le retour technique sur l'analyse Vidéo LFO n°1

Livret Interactif de l'Arbitrage :

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces contenus sur le [Livret Interactif de l'Arbitrage](#)

- "**6. Formation Continue**" => Quiz Vidéos => Analyse Vidéo LFO n°1 + Doc Réponse

- "**6. Formation Continue**" => Quiz Vidéos => Analyse Vidéo LFO n°2 + Google Form

2-Stages estivaux

La CRA vous confirme les dates suivantes pour les stages estivaux :

R1 - AAR1 : Samedi 17 août 2024

R2 - AAR2 : Dimanche 18 août 2024

R3 - CAND R3 : Dimanche 25 août 2024

JA - CAND JA : Lundi 26 août et Mardi 27 août 2024

FUTSAL : Samedi 31 août 2024

Concernant les arbitres féminines, elles pourront s'inscrire au stage de leur choix.

Ces dates sont en adéquation avec les dates de reprise des compétitions de ligue (Coupe de France et Championnats).

3-Situation arbitre

ZOUGGAR BERTRAND Zakaria nous a informé vouloir mettre un terme à sa carrière d'arbitre.

La CRA prend note de sa décision et le remercie pour les services rendus.

Nous lui souhaitons une bonne continuation dans sa vie personnelle et professionnelle.

4-Manquements

XXXXX – Jeune Arbitre Régionale

Cette arbitre nous a informé le 14/03/2024 être indisponible pour sa rencontre du 16/03/2024.

A ce jour aucun justificatif n'a pu être fourni.

De plus, elle est récidiviste. Une sanction lui a été infligée le 22/09/2023.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'infliger à Madame XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 14 jours commençant à courir à compter du lundi 01 avril à 0 heures pour se terminer le dimanche 14 avril 2024 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

XXXXX – Jeune Arbitre Régional

Cet arbitre nous a informé le 15/03/2024 être indisponible pour sa rencontre du 16/03/2024.

A ce jour aucun justificatif n'a pu être fourni.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 01 avril à 0 heures pour se terminer le dimanche 07 avril 2024 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Bernard BATS
Secrétaire



Christophe TOURNIER
Président

